

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

## INVESTIR AU SERVICE DU TERRITOIRE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2026

## Table des matières

1.	<b>PROPOS INTRODUCTIFS</b> .....	3
1.1	Contexte mondial .....	3
1.2	Contexte national .....	4
1.3.	Le PLF 2026 du point de vue des collectivités .....	5
2.	<b>NOS MISSIONS ET ORIENTATIONS OPERATIONNELLES</b> .....	6
	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE .....	6
	INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....	7
	DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE .....	8
3.	<b>ORIENTATIONS ET HYPOTHESES BUDGETAIRES 2026</b> .....	9
3.1	Une stratégie financière affirmée en 2026 .....	9
3.1.1	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	10
3.1.2	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	13
	ZOOM RH : Etat des lieux des effectifs.....	15
3.1.3	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	17
3.1.4	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	18
	Programmation pluriannuelle des investissements .....	18
3.2	Evolution de la dette .....	19
	Contexte macroéconomique de la gestion de la dette 2026 .....	19
	La dette de la CCMG.....	20
3.3	Gestion de la trésorerie.....	21
3.4	PRINCIPALES EVOLUTIONS DES RELATIONS CCMG – VILLES MEMBRES.....	22
4.	<b>PROJECTIONS DES BUDGETS ANNEXES</b> .....	23
	BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DU PORT .....	23
	BUDGET ANNEXE ADUCTION EN EAU POTABLE .....	24
	BUDGET ANNEXE DE L' ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF .....	25

# 1. PROPOS INTRODUCTIFS

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

- Il informe les élus sur la situation financière
- Ouvre les discussions politiques sur les orientations budgétaires
- Doit se tenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif,
- Et donne lieu à un vote ainsi qu'à une délibération qui prend acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport.

Ce rapport explicatif spécifique à l'appui du DOB est obligatoirement transmis au préfet et aux communes membres. Il fait l'objet d'une publication.

La situation financière et organisationnelle de la Communauté des communes de Marie- Galante s'améliore, et les efforts mis en œuvre au cours des derniers exercices doivent être maintenus.

Aussi, afin d'assurer le financement de son action, la collectivité cherche à pérenniser l'équilibre de sa section de fonctionnement et dégager un autofinancement significatif, de l'ordre de 2M€.

Sur cet exercice 2026, il conviendra :

- De poursuivre la priorisation des dépenses de fonctionnement compte tenu des besoins opérationnels exprimés par les services afin de **maximiser l'épargne brute**.
- De **verrouiller les cadres juridiques** encadrant la gestion des actions.
- De **maintenir la soutenabilité des dépenses d'investissement**, en poursuivant l'optimisation du cofinancement et en favorisant l'ingénierie financière.

## 1.1 Contexte mondial

La croissance mondiale devrait demeurer résiliente, s'établissant à 3,3 % en 2026 et à 3,2 % en 2027, des chiffres similaires au taux enregistré en 2025 estimé à 3,3 %.

Cette apparente stabilité tient à la neutralisation de la réorientation des politiques commerciales qui se trouvent compensés par les investissements liés aux nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle (IA), et ce, plus en Amérique du Nord et en Asie que dans d'autres régions, ainsi que par le soutien budgétaire et monétaire, les conditions financières globalement accommodantes et la souplesse du secteur privé.

L'inflation globale au niveau mondial devrait ralentir, passant d'un taux estimé de 4,1 % en 2025 à 3,8 % en 2026, puis à 3,4 % en 2027. Ces projections d'inflation dessinent un retour de l'inflation à sa valeur cible plus progressif aux États-Unis que dans d'autres grandes puissances économiques.<sup>1</sup>

L'OCDE estime que face à ces défis, les priorités politiques devraient viser à diminuer durablement les tensions commerciales, remédier aux risques émergents pour la stabilité financière, établir une trajectoire budgétaire crédible garantissant la viabilité de la dette et mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses afin de renforcer la productivité.

## 1.2 Contexte national

Après deux années de croissance timide (+1,1% en 2024 et +0,9% en 2025), le nouveau millésime 2026 pourrait être celui de la reprise. Dans sa dernière note de conjoncture, l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) table sur une augmentation du produit intérieur brut de (PIB) de 0,3% par trimestre au premier semestre 2026. Un rythme proche de la croissance moyenne durant les années 2010.

Si bien qu'à la mi-2026, l'acquis de croissance serait de 1% d'après l'Insee. En clair, si la croissance était nulle pour la deuxième partie de l'année, la hausse du PIB serait de 1% l'an prochain. Dans ce contexte, il apparaît probable que les prévisions du gouvernement en 2026 (+1%) soient dépassées.

La Banque de France se montre elle aussi plus mesurée. L'institution prévoit une croissance de 1% pour l'année prochaine.

Les organismes de prévisions sont formels, la part des actifs en recherche d'activité professionnelle sera en hausse lors des prochains mois. Alors que le taux de chômage devrait atteindre 7,6% de moyenne en 2025, la courbe pourrait s'établir à 7,8% sur les douze prochains mois estiment l'Insee et la Banque de France.

La « légère embellie conjoncturelle ne se transmettrait guère à l'emploi » souligne l'Insee. Malgré un rebond des investissements des entreprises (+ 0,3 % puis 0,4 %), l'incertitude liée à la politique économique continuera d'avoir un impact négatif, certes moins important qu'en 2025.

La croissance de l'activité économique demeure également insuffisante pour inciter à l'embauche.

Après avoir arrêté sa course folle en 2024, l'inflation a continué de ralentir en 2025 et devrait s'établir à 0,9% selon la Banque de France. En 2026, la hausse des prix à la consommation devrait repartir légèrement à la hausse à 1,3%, un taux en dessous de l'objectif de la Banque centrale européenne (2%).

Première préoccupation des Français, le pouvoir d'achat devrait progresser moins vite que l'activité en 2026. Il reculerait en raison « du faible dynamisme des prestations sociales, de la masse salariale et des revenus du patrimoine » et d'une « remontée modérée de l'inflation », note l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

---

<sup>1</sup> <https://www.imf.org/-/media/files/publications/weo/2026/january/french/text.pdf>

Pour autant, la consommation des ménages devrait quelque peu rebondir en 2026 : son acquis à mi-année s'élèverait à +0,7 % d'après l'Insee. La Banque de France table sur une augmentation de 0,8 % sur l'ensemble de l'année.<sup>2</sup>

### 1.3. Le PLF 2026<sup>3</sup> du point de vue des collectivités

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€).

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Une "prime régaliennne" annuelle de 500 euros est instaurée pour les maires. Un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

<sup>2</sup> <https://www.forbes.fr/business/croissance-pouvoir-dachat-chomage-quelles-perspectives-pour-leconomie-francaise-en-2026/>

<sup>3</sup> <https://www.vie-publique.fr/loi/300444-budget-de-letat-2026-projet-de-loi-de-finances-plf-2026>

## 2. NOS MISSIONS ET ORIENTATIONS OPERATIONNELLES

### ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

#### MISSIONS PRINCIPALES :

- Gestion des collectes d'**ordures ménagères**
- Bornes d'apport volontaires pour les emballages, le papier et le verre
- Gestion des **encombrants**
- Gestion de la **déchetterie** :
  - Contrôle des apports volontaires,
  - Différents flux et conventions avec les éco-organismes (mobilier, D3E- déchets d'équipements électriques et électroniques),
  - Déchets diffus spécifiques,
  - Lampes et piles,
  - Articles de sport et de loisir,
  - ABJ- Articles de bricolage et de jardinage thermique,
  - Gestion des apports de déchets verts,
- Gestion des conventions avec le conservatoire du littoral (espaces protégés), le Département (sentiers de randonnées)
- L'entretien du stade intercommunal par le service Espaces verts (exemple : mise à disposition de la Ligue Guadeloupéenne de Football)
- Label « Territoire Engagé pour la Nature » : opération de **restauration écologique de la rivière de Vieux- Fort**, élaboration de **l'Atlas de la biodiversité**, activation du Plan de gestion du Marais de Folle Anse.
- Partenariat avec le Pôle I2D sur la **gestion des mares** et la renaturation de la Plage de Trois-ilets.
- **Gestion des sargasses** : réhabilitation du site d'épandage de Gros-Cap, projet de création d'une plateforme provisoire (2026), repose des barrages déviants, projet de construction de la digue contre les sargasses

# INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

## MISSIONS PRINCIPALES :

1. Défense extérieure contre les incendies (DECI) : assurer le contrôle et la bonne marche du service, installer les bornes supplémentaires nécessaires.
2. Maintenance de l'éclairage public : suivre de façon efficiente l'entretien de l'éclairage public de l'île relevant des compétences de la CCMG, via une prestation de service.
3. Réseau de distribution d'électricité : en lien avec le SYMEG, s'assurer que les extensions demandées par les administrés puissent être réalisées au fur et à mesure ;
4. Entretien et amélioration des équipements communautaires : entretien du stade de Saint-Louis, étudier et faire financer la construction de tribunes :
5. Entretien et amélioration des équipements communautaires : rénovation énergétique du siège, rénovation globale du siège
6. Réhabilitation des mares publiques
7. Construction d'une déchèterie et d'un centre technique inter-communal
8. Construction d'un Bureau du port, abritant de nouveaux services pour les usagers et aménagement des parkings
9. Service Portuaire
10. L'eau potable : réalisation des investissements et suivi du contrat de concession de services publics
11. L'assainissement : réalisation des investissements et suivi du contrat de concession de services publics
12. Le SPANC : compétence exercée en régie

## PERSPECTIVES 2026 :

- Bâtiment :
  - Etudes et démarrage des travaux de rénovation globale du siège
  - Travaux d'amélioration du stade de Saint Louis
  - Travaux 2<sup>ème</sup> étage DMRH (pour accueillir la DSI)
  - Etudes pour la construction d'une nouvelle déchèterie
  
- GeMAPI : travaux de réhabilitation de 17 mares publiques
- DECI : poursuite des travaux de rénovation du parc

## DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE

La Direction Développement et Attractivité constitue un pilier stratégique au sein de la Communauté de Communes de Marie-Galante. Elle œuvre à impulser une dynamique de développement durable, économique, touristique et territorial, dans le respect de l'identité et des spécificités de notre île.

Ses missions principales sont :

- **Le développement économique local** : accompagnement des entreprises, soutien à l'entrepreneuriat, structuration des filières locales (agriculture, pêche, artisanat, etc.).
- **Transition écologique** : Pilotage et animation de Contrat de Réussite et de transition Ecologique (CTRE)
- **Transition Numérique** : gestion d'espace numérique et d'un Espace France Services
- **L'attractivité du territoire** : promotion de Marie-Galante comme destination touristique et territoire de projets (convention d'objectifs et de moyens entre la CCMG et l'Office du Tourisme)
- **L'aménagement du territoire** : coordination de projets structurants (zones d'activités économiques, équipements collectifs, etc.).
- **L'accompagnement des porteurs de projets** : appui aux initiatives publiques et privées génératrices d'emplois et de valeur ajoutée notamment via la gestion des programmes LEADER et GALPA
- **Le pilotage de projets de coopération** : notamment dans le cadre des dispositifs régionaux, européens et caribéens.

**Rôle de la Mission Inclusion Sociale** : La mission Inclusion sociale vise à favoriser l'intégration de toutes les populations dans la dynamique de développement de Marie-Galante, en luttant contre l'exclusion, en réduisant les inégalités et en renforçant la cohésion sociale à l'échelle de l'île.

La Chargée de Mission assure la coordination du Centre Intercommunal de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD), assure la Pilotage et l'animation du Réseau Résil Mag (Lutte contre l'illettrisme) et intervient auprès des communes pour la mise en place des CDDF (Conseil pour les droits et devoirs des familles).

## 3. ORIENTATIONS ET HYPOTHESES BUDGETAIRES

### 2026

Sur l'exercice 2025, le respect de la trajectoire financière a permis de valider la sortie du contrôle budgétaire mené par la Chambre régionale des comptes.

L'année a été marquée par plusieurs étapes budgétaires :

- Un CA 2024 et un BP 2025
- Un avis de la CRC n°2025-0028 rendu le 6 août 2025
- Une décision modificative votée lors du conseil communautaire du 05 novembre 2025.

### 3.1 Une stratégie financière affirmée en 2026

La Collectivité est inscrite depuis plusieurs années dans une trajectoire de redressement financier et organisationnel.

Le Contrôle budgétaire mené par la CRTC a conclu à un excédent cumulé du budget de la CCMG (Budget principal et budgets annexes) de plus de 19M€.

Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Le maintien d'une **capacité d'autofinancement nette** (CAF Nette) positive et suffisante pour un autofinancement optimisé des investissements réalisés.
- Un **taux de réalisation maximisé**, sur la base d'une programmation budgétaire fiabilisée
- Des **ratios financiers valorisant** l'action publique et favorisant la confiance des partenaires (épargnes budgétaires, capacité de désendettement, taux d'autofinancement des investissements...)

Par ailleurs, conformément à l'Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025, la Collectivité devra passer au Compte Financier Unique lors de la reddition des comptes 2026.

Plusieurs axes stratégiques majeurs sont définis en 2026 :

- Réaliser et rendre structurelles des économies sur la gestion courante, notamment en contraignant les sommes allouées au chapitre 65- autres charges à caractère général et 01- charges à caractère général
- Procéder au recouvrement des subventions d'investissement reportées ou nouvellement acquises
- Accroître les capacités opérationnelles des services
- Redéployer les crédits disponibles sur le financement des investissements

La structure du budget principal en cours programmation s'attache à répondre aux objectifs financiers fixés, autant qu'aux besoins exprimés par les services et conduirait à un excédent global positif de 1.05M€

(en M€)	Fonctionnement	Investissement
-DEPENSES	14,52	
<i>Dont dépenses réelles</i>	9.44	8,09
<i>Dont dépenses d'ordre</i>	5.08	
+RECETTES	9,99	5,89
<i>Dont recettes réelles</i>		0.81
<i>Dont recettes d'ordre</i>		5.08
+RESULTAT REPORTE	4,53	0,71
+SOLDE DES RAR	0,00	2,54
<b>=RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00</b>	<b>1.05</b>

Les opérations d'ordre proposées à l'arbitrage sont des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement, elles s'équilibrent donc et n'ont pas d'impact sur le résultat global.

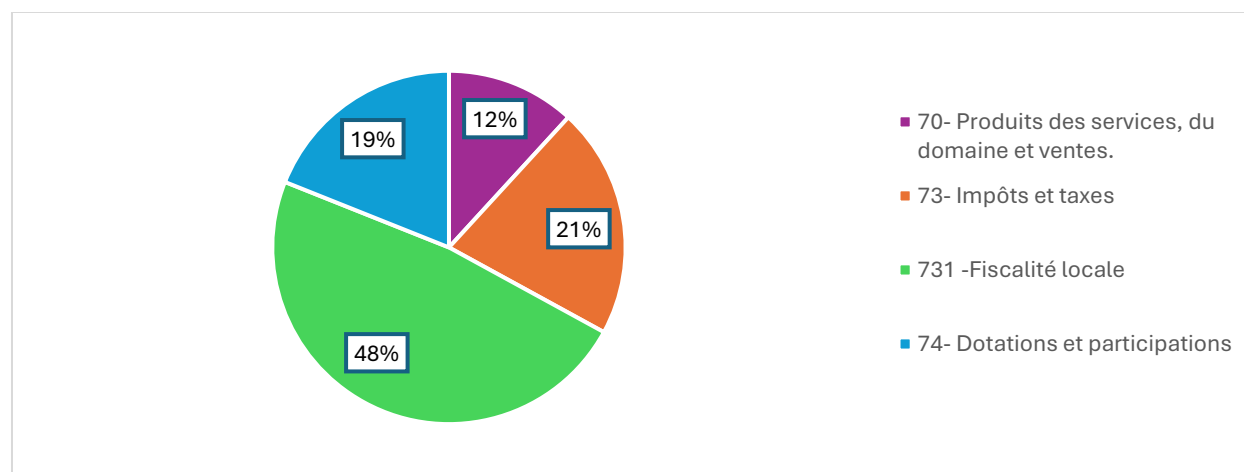
Elles comportent les **dotations aux amortissements** visant à prendre en compte la perte de valeur d'un bien au cours de son utilisation et permettre par la suite son remplacement, et le **virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**, venant financer les dépenses de la section d'investissement.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont estimées à 5.08M€ pour l'exercice 2026.

### 3.1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la CCMG ne sont pas appelées à évoluer de façon significative sur l'exercice 2026 et les inscriptions proposées marquent même un léger recul -2.76% par rapport à n-1 (9.987M€ en prévisionnel 2026 contre 10.27M€ au budget 2025)

Cette année encore, les recettes de fonctionnement sont principalement composées du produit de la fiscalité, impôts et taxes compris.



### Chapitre 70

Pour l'exercice 2026, le chapitre 70 est prévu avec une légère diminution ( -9.9% par rapport au budget 2025, soit 1.17M€). Cette variation est portée par :

- l'augmentation des participations des communes membres à la mise en œuvre des directions mutualisées et,
- la nouvelle répartition des missions des agents sur les budgets annexes induisant une diminution des refacturations interbudget.

	BUDGET 2025	BP 2026
70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	-	45 000,00
70388 - Autres redevances et recettes diverses	56 000,00	56 000,00
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	32 000,00	32 000,00
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 386,00	1 500,00
708422 - Mise à dispo personnel facturé BA/régies dotés perso. morale	501 970,76	234 076,87
70845 - Mise à dispo personnel facturé aux communes membres du GFP	710 266,54	802 347,93
708722 - Remboursement de frais par BA et régies dotés perso. morale	9 000,00	9 000,00
	<b>1 310 623,30</b>	<b>1 179 924,80</b>

### Chapitre 73

Ce chapitre regroupe l'ensemble des autres impôts et taxes perçus par la Collectivité.

Il sera proposé d'augmenter les inscriptions de +0.33% par rapport au budget 2025, tenant compte de l'exécution réelle constatée au 31 décembre sur le montant du FPIC (175.3K€ au CA 2023, 199k€ au CA 2024, 207K€ constatés au CA prévisionnel 2025).

	BUDGET 2025	BP 2026
73211 - Attribution de compensation	473 400,00	473 400,00
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	199 000,00	207 000,00
7351 - Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princi.	1 317 208,00	1 317 000,00
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	113 840,00	115 000,00
	<b>2 103 448,00</b>	<b>2 112 400,00</b>

### Chapitre 731

La recette prévisionnelle estimée pour l'exercice 2026 est en progression par rapport au budget 2025 (+1.22%),

	BUDGET 2025	BP 2026
73111 - Impôts directs locaux	2 270 877,00	2 290 000,00
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	75 949,00	70 000,00
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	2 078 990,06	2 090 000,00
73137 - Taxe sur les passagers	137 920,00	160 000,00
73141 - Accise sur l'électricité	71 000,00	71 000,00
731721 - Taxe de séjour	110 000,00	121 000,00
	<b>4 744 736,06</b>	<b>4 802 000,00</b>

Les recettes prévisionnelles sont ajustées en tenant compte des valeurs de l'exécuté 2025 estimées au 31 décembre :

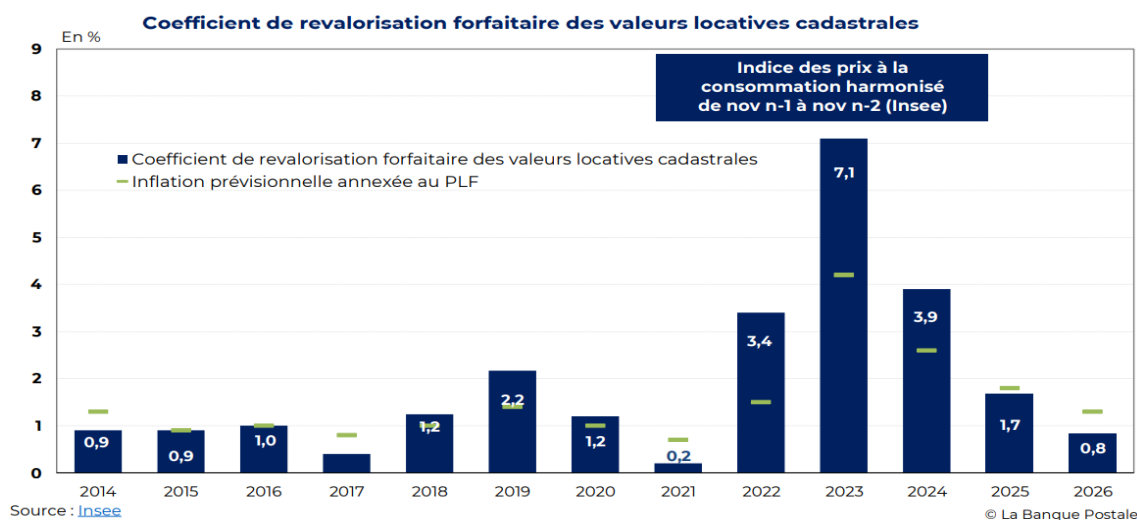
- Taxe sur les passagers : 175K€
- Taxe de séjour : 152K€

Par ailleurs, le produit de la fiscalité repose sur 2 éléments :

- Les taux votés par le Conseil communautaire
- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, déterminé par l'Etat. Pour 2026, il est de **+0.8%** (contre +1.7% en 2025, et +3.9% en 2024) et s'applique sur les bases de taxes foncières et de TEOM.

Il sera proposé cette année encore de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- TFPB : 9.52%
- TFPNB : 21.25%
- THRS : 13.25%
- CFE : 27.28%
- TEOM : 14%



### Chapitre 74

La variation négative de -14.2% proposée en inscription nouvelle pour les recettes du chapitre 74- Participations et dotations, s'explique par le recul du montant prévisionnel de la participation Etat et FEDER sur des projets de fonctionnement. Les subventions en cours d'instruction seront intégrées à la maquette budgétaire par décision modificative lorsqu'elles seront notifiées ou constatées au CA si leur notification intervient en fin d'exercice.

Parmi ces recettes budgétisées, 273K€ concernent le remboursement de postes subventionnés.

	BUDGET 2025	BP 2026
741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI	386 825,00	403 000,00
741126 - Dotation de compensation des EPCI	193 443,00	193 000,00
74718 - Participations Etat - Autres	776 963,24	185 615,65
7472 - Participations régions	176 000,00	250 978,80
7473 - Participations départements	19 406,40	22 032,00
74772 - Participations FEDER	60 000,00	
74773 - Participations FEADER	163 410,00	240 700,00
747888 - Autres	-	180 907,41
74832 - Etat - CVAE et CFE	294 929,00	295 000,00
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	28 759,00	29 000,00
	<b>2 099 735,64</b>	<b>1 800 233,86</b>

### 3.1.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2026, le montant des dépenses de fonctionnement est inférieur au montant du budget 2025.

La stratégie financière 2026 est de réaliser et rendre structurelles des économies sur la gestion courante, notamment en contenant les sommes allouées au chapitre 65- autres charges à caractère général et 01- charges à caractère général, afin de redéployer les crédits sur le financement des opérations d'investissement. Aussi, les prévisions d'ouverture de crédits de dépenses de gestion courante pour l'exercice 2026 sont de l'ordre de 9.29M€. (9.41M€ au budget 2025).

#### Chapitre 011

Conformément à la ligne stratégique retenue pour l'orientation des finances 2026, le montant du chapitre 011 est contraint par rapport à l'exercice 2026, et marque une diminution prévisionnelle de -12.64% soit un volume de crédits inférieur à 2.6M€ pour l'année.

Toutefois, les crédits ouverts permettent de répondre aux besoins formulés lors de la programmation budgétaire et doter les services de matériels permettant d'accroître leur efficacité.

	Budget 25	BP 26
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>2.9M€</b>	<b>2.6M€</b>

Les principales opérations imputées au chapitre 011 pour l'exercice 2026 sont :

TRANSPORT SCOLAIRE	447 000,00
CONSOMMATIONS ELECTRIQUES	280 000,00
ENTRETIEN/MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC	200 000,00
RALLYE DES ILES DU SOLEIL	70 000,00
ACTIONS DE FORMATIONS TOURISTIQUES/ACCENTUER L'OFFRE TOURISTIQUE	100 000,00
ELABORATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	90 000,00
ETUDE D'ACTUALISATION DU PLAN DE GESTION DU MARAIS DE FOLLE-ANSE	80 000,00
CONTRAT AAP EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI/CITEO	69 413,00
CARBURANT	64 000,00
ENTRETIEN ESPACES VERTS ZAE	50 000,00
ACTIONS ECONOMIQUES ATELIERS /SEMINAIRES	50 000,00
LUTTE CONTRE LES EEE	45 000,00
ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE BOVINE	35 000,00
ETUDE AVIFAUNE	35 000,00

### Chapitre 65

Enfin, les autres charges de gestion courante, incluant entre autres, les subventions aux associations, la contribution annuelle au SYVADE, le financement des admissions en non- valeur, la TGAP 2026, les indemnités des élus, la subvention au RDIS, se verraient doter de façon complémentaire mais limitée, afin de répondre aux besoins exprimés : +10.44% par rapport au budget 2025.

	Budget 2025	BP 2026
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1.5M€</b>	<b>1.7M€</b>

Pour 2026, les principales opérations sont

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	490 000,00
CONTRIBUTION ANNUELLE 2026 SYVADE	472 275,00
SUBVENTION OTMG	200 000,00
TGAP 2026	160 356,00
APPELS A PROJET CISPD	50 000,00
TRANSFERT DECHETS 2026	49 570,00
RALLYE DES ILES DU SOLEIL	40 000,00
CHAMBRE D'AGRICULTURE - CONV DE PARTENARIAT	35 000,00
CONVENTION DECHETS ABANDONNES	22 838,00
TRAITEMENT CARTON + PLASTIQUE 2026	21 469,00
ACCOMPAGNEMENT D'ENTREPRISES	17 000,00



## Chapitre 012

Le chapitre des charges de personnel suit une trajectoire positive mais contenue : +2.43% par rapport au budget 2025.

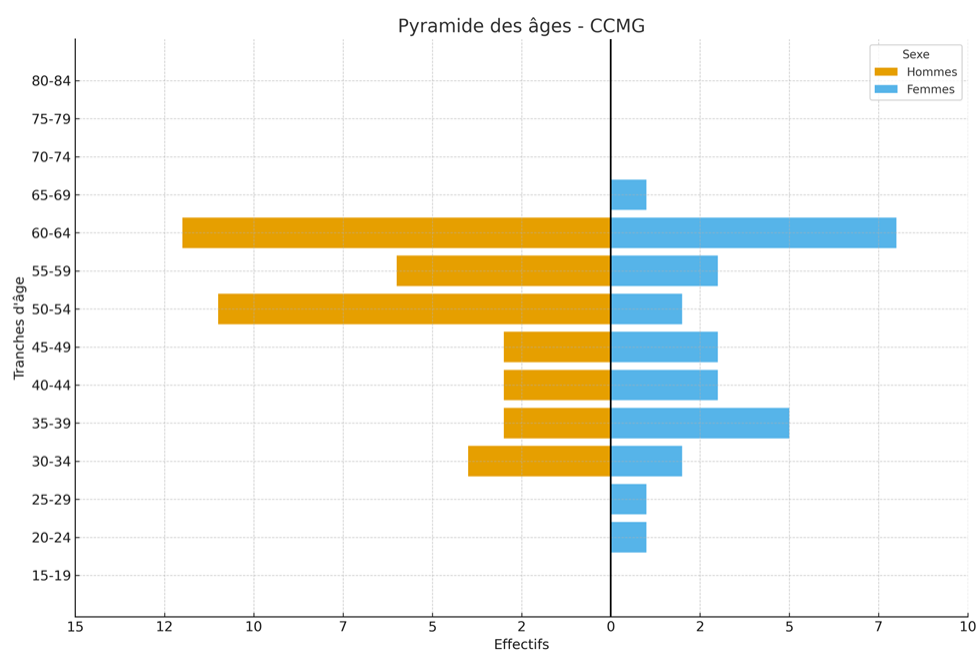
	BUDGET 2025	BP 2026
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4.4M€</b>	<b>4.5M€</b>

## Informations relatives aux RH : Etat des lieux des effectifs

### Nombre d'agents par catégorie et sexe

Nombre d'agents	Sexe		Total général
	Féminin	Masculin	
Catégorie A	7	4	11
Catégorie B	7	3	10
Catégorie C	14	28	42
Sans catégorie	3	4	7
<b>Total général</b>	<b>31</b>	<b>39</b>	<b>70</b>

### Pyramide des âges



La pyramide des âges met en évidence une structure démographique marquée par une forte représentation des agents situés dans les tranches 50-64 ans, avec un pic particulièrement significatif sur la tranche 60-64 ans, notamment chez les femmes.

À l'inverse, les tranches les plus jeunes (moins de 30 ans) apparaissent faiblement représentées, traduisant un renouvellement encore limité des effectifs. Cette configuration confirme une population globalement expérimentée, porteuse de compétences et de savoir-faire consolidés, mais elle révèle également un enjeu important d'anticipation des départs à moyen terme.

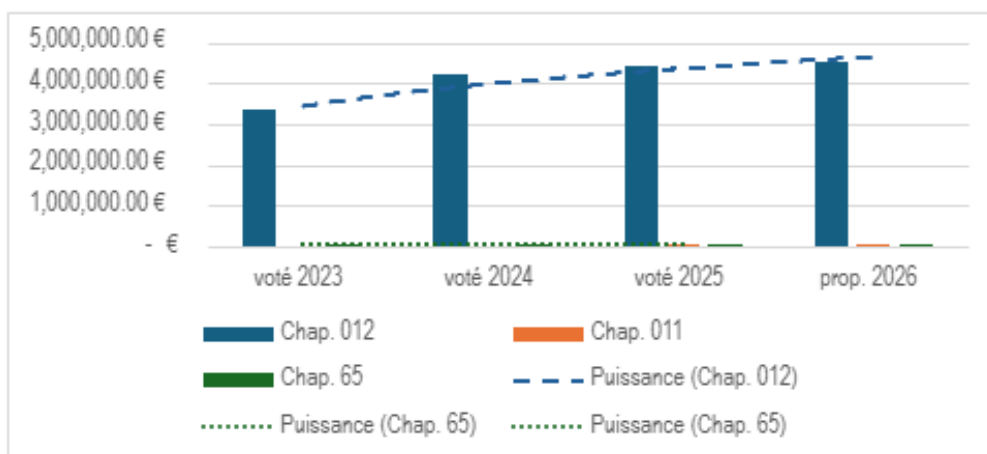
Par ailleurs, la concentration d'effectifs sur les classes d'âge supérieures laisse présager un nombre important de sorties potentielles sur les trois à cinq prochaines années (2 agents en 2026, 4 en 2028 et 7 en 2030).

### *Le budget proposé*

L'évolution des dépenses de ressources humaines pour l'exercice 2026 s'inscrit dans une dynamique maîtrisée mais structurante pour l'organisation de la collectivité. Une augmentation prévisionnelle de 150 000 € est inscrite au budget, comparée à l'année 2025, traduisant à la fois des choix stratégiques d'organisation et la poursuite des engagements sociaux de la collectivité.

Cette progression ne relève pas d'un effet mécanique, mais d'une volonté affirmée de renforcer la qualité du pilotage et de sécuriser la gestion interne.

En effet, l'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre de la direction mutualisée des finances, avec le recrutement de trois agents, dont une directrice, afin de consolider la gouvernance financière et d'optimiser les synergies entre services.



Par ailleurs, la collectivité poursuit son effort de résorption de la dette sociale engagée les années précédentes. Si une part significative a déjà été apurée, un reliquat subsiste, notamment sur le volet retraite, qui continuera de faire l'objet d'un traitement progressif afin de sécuriser durablement la situation sociale et financière de la collectivité.

Il est donc proposé de voter un budget de 75 000€ de reliquat pour apurer définitivement cette situation.

Les recrutements envisagés au titre de l'exercice 2026 s'inscrivent dans une logique d'adaptation des effectifs aux besoins réels du service public et aux évolutions organisationnelles engagées par la collectivité.

Ils répondent à un double objectif : consolider les fonctions stratégiques nécessaires au pilotage de l'action publique et garantir la continuité ainsi que la qualité du service rendu aux administrés.

Cette politique de recrutement demeure encadrée par une gestion prévisionnelle attentive, afin de concilier maîtrise budgétaire, attractivité de la collectivité et performance de l'organisation.

En effet, la collectivité engage ses premiers travaux formalisés en la matière, avec pour objectif d'anticiper les évolutions organisationnelles et les pertes potentielles de compétences sur les trois à cinq prochaines années.

Dans ce cadre, plusieurs recrutements ciblés viendront renforcer des fonctions identifiées comme prioritaires :

- le recrutement d'un ingénieur au sein de la Direction Ingénierie et Développement durable, afin d'accompagner les projets structurants du territoire ;
- l'intégration d'un agent d'accueil à la Maison France Services, dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'accueil des usagers ;
- le renfort du service informatique mutualisé par l'arrivée d'un technicien, garant de la sécurisation et de la modernisation des outils numériques ;
- ainsi que le recrutement de deux alternants, traduisant l'engagement de la collectivité en faveur de la transmission des compétences et de l'attractivité des métiers publics.

A noter également qu'il est prévu le recrutement d'un agent en renfort au centre de tri (notamment sur le métier de chauffeur) et au service inclusion sociale, afin d'adapter les moyens humains à l'évolution des besoins opérationnels et sociaux du territoire.

Le budget Formation reste stable pour traduire la volonté de la collectivité d'accompagner les agents à se professionnaliser et à évoluer au sein de leurs métiers.

La mise en place en 2026 du CPF avec un abondement de l'employeur pour la prise en charge des frais pédagogiques ainsi que des frais de déplacement, traduira également cet engagement fort.

### 3.1.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2026, 5.6M€ de recettes d'investissement sont portées en restes à réaliser. Cela signifie qu'il s'agit de financements acquis pour les projets en cours.

La logique d'ingénierie financière de la CCMG conduit à un financement partagé des opérations d'investissement, permettant de ne pas recourir aux financements bancaires.

En inscriptions nouvelles, ce sont à date 645K€ de subventions notifiées qui viennent compléter le financement des investissements 2026, ainsi qu'un solde à recevoir des recettes de FCTVA 2025 de 167.6K€.

	BUDGET 2025	Restes à réaliser	Propositions nouvelles BP 2026
Recettes réelles d'investissement	<b>11,8 M€</b>	<b>5,6 M€</b>	<b>0.8 M€</b>

### 3.1.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**Les dépenses d'investissement sont programmées compte tenu des capacités opérationnelles des services à réaliser en interne ou à déléguer à une entreprise spécialisée.**

Au BP 2026, les crédits prévisionnels sont répartis entre crédits budgétaires communs et crédits de paiement définis dans la cadre de la PPI.

- Les projets d'investissement devant être déroulés sur l'exercice sont inscrits dans leur totalité en termes de crédits budgétaires de dépenses en investissement.
- Les projets plus importants, devant s'inscrire dans la pluriannualité, seront quant à eux gérés en AP/CP

Pour 2026, les principales opérations annuelles sont :

TRAVAUX DE CURAGE ET D'AMENAGEMENT	493 350,00
ACHAT VEHICULES :	
- camion à ordures ménagères 19t	
- camion 3,5t polybras thermique	380 000,00
EXTENSION SECTEUR DOROT - SL	305 193,00
POURSUITE REPARATIONS TRAVAUX EAU	225 000,00
MARAI DE FOLLE-ANSE - AMENAGEMENT PARCOURS DE BALADE ET SECURISATION DU SITE	120 000,00
MATERIELS DE COLLECTE SELECTIVE ET ORDURES MENAGERES	114 500,00
TRAVAUX DIVERS	103 095,00
MATERIELS ET LOGICIELS INFORMATIQUES	81 000,00

### Programmation pluriannuelle des investissements

Le projet de **Programmation pluriannuelle des investissements** de la Communauté de communes est en cours de finalisation et sera présenté, dans sa forme définitive, au Conseil communautaire en même temps que le budget primitif 2026.

La gestion en AP/CP permet donc de déroger à la règle d'annualité pour programmer des investissements pluriannuels (articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT)

Les **autorisations de programme** correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour un ensemble d'investissements ou une opération.

Les **crédits de paiement** correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Aussi, l'équilibre réel de la section d'investissement du budget ne sera apprécié qu'en tenant compte des seuls crédits de paiement, c'est-à-dire des dépenses ayant réellement vocation à être réalisées au cours de l'exercice.

D'un montant global proche de 32M€ répartis sur les exercices 2026 et suivants, le projet de PPI comporte 7 opérations d'investissement pluriannuelles portées par le budget principal.

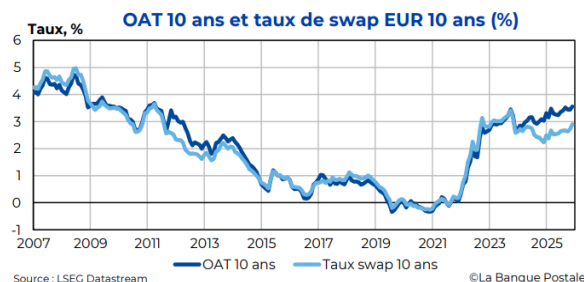
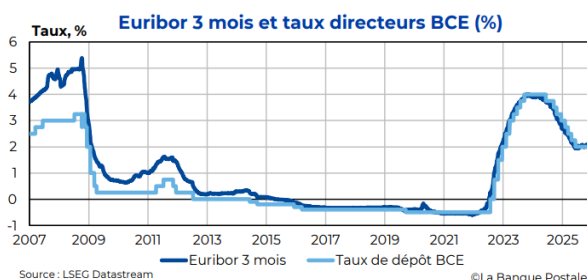
Au BP 2026, les autorisations de programme seront effectivement mises en œuvre et les crédits de paiement nécessaires seront positionnés.

n° ligne	INTITULE DU PROJET (>100K€ SINON PAR ENVELOPPES)	Reste à financer sur la période	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
n°AP	Dépenses	32 053 342	3 142 613	14 985 938	7 567 343	6 357 449
1	ZA Grande Anse	2 875 250	260 092	2 615 158		
2	SYMEG enfouissement	660 000	260 000	200 000	100 000	100 000
3	Sargasses Réhabilitation site épandage sargasses	5 997 454	479 795	1 920 287	2 374 466	1 222 906
4	Sargasses construction digue	9 591 400	423 150	6 347 250	987 350	1 833 650
5	Piste cyclable	11 643 954	1 036 576	3 703 243	3 703 243	3 200 893
6	Réhabilitation des mares - 2ème phase	535 284	308 000	200 000	27 284	
7	Aménagement du parvis de la CCMG et du Parking du port	750 000	375 000		375 000	

## 3.2 Evolution de la dette

### Contexte macroéconomique de la gestion de la dette 2026

#### Évolution des taux d'intérêt



La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque Centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire. Les marchés n'anticipent donc pas d'évolution des taux directeurs courant 2026.

Le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024. En 2026, le taux à 10 ans pourrait rester proche de ce niveau.

L'évolution du contexte politique (vote du Budget, stabilité du gouvernement) et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants.

## La dette de la CCMG

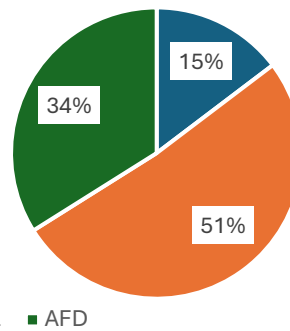
Au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la CCMG, réparti entre 3 prêteurs s'élève à 5 479 442€, soit une diminution de 8,2% de l'encours par rapport au 31 décembre 2024 sur l'ensemble des budgets.

→ La stratégie mise en œuvre par la Collectivité reste inchangée, à savoir un recours limité à l'emprunt. Stratégie qui sera également proposée sur l'exercice 2026.

La dette de la CCMG est saine et est uniquement composée d'emprunts à taux fixes.

Le dernier emprunt a été contracté en 2023 à hauteur de 3.2M€.

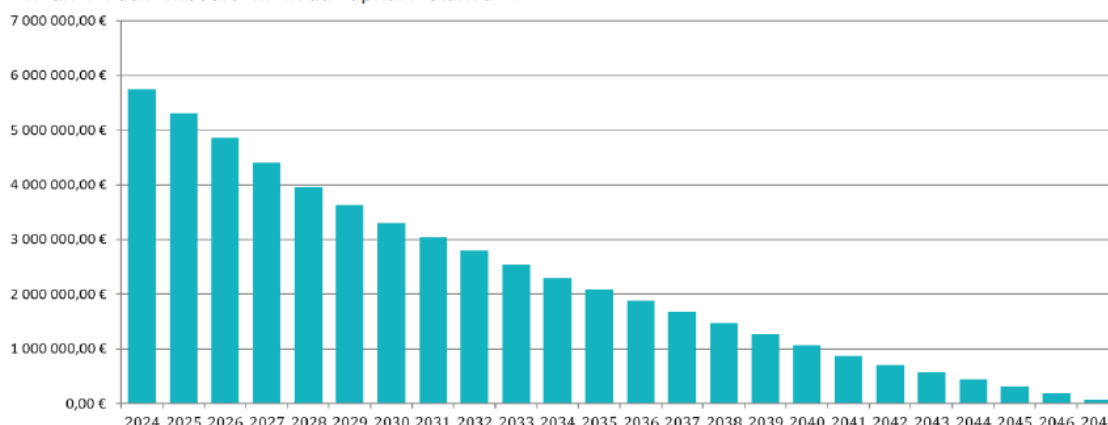
Répartition du capital restant dû au 31 décembre 2025 par preteur



En l'absence de nouveaux emprunts, la charge de la dette diminue entre 2025 et 2026, et ainsi répartie :

	Chap.		BUDGET 2025	BP 2026
Dépense d'investissement	16	Emprunts et dettes assimilées	489 838,00 €	459 000 €
Dépense de fonctionnement	66	Charges financières	172 000,00 €	143 000 €

## Echéancier du remboursement du capital restant dû :

**Amélioration prévisionnelle des ratios d'épargne**

	Budget 2025	BP 2026
RRF hors produits exceptionnels	10 268 543,00	9 987 543,66
DRF hors charges exceptionnelles	9 760 662,06	9 435 231,24
Epargne brute	507 880,94	552 312,42
+ Intérêts des emprunts	172 000,00	143 000,00
Epargne de gestion	679 880,94	695 312,42
Remboursement du Capital des emprunts	489 838,00	459 000,00
Epargne nette ( S brute – K emprunt)	18 042,94	93 312,42
Capital restant dû	5 925 510,00	5 479 442,00
Capacité de désendettement	<b>11,67 ans</b>	<b>9,92 ans</b>

### 3.3 Gestion de la trésorerie

La trésorerie de la CCMG est suffisante (6.5M€ en moyenne après paiement des salaires) et permet un paiement automatique de l'ensemble des mandats émis par les services, sur le budget principal et les budgets annexes.

La trésorerie nette positive de la Collectivité permet le remboursement des échéances d'emprunts contractualisés, le paiement des salaires et des charges associées, les dépenses de fonctionnement courant ainsi que les investissements réalisés

La capacité de couverture de la collectivité est également positive, ce qui signifie que la trésorerie de la CCMG permet la prise en charge des sommes non encore traitées en Paierie. En d'autres termes, le stock de dettes mandatées n'excède pas les capacités de règlement de la Collectivité.

L'un des enjeux principaux de la réorganisation de la fonction financière en interne est le maintien des délais de paiement actuels proches du DGP légal de 30 jours (20 jours ordonnateur), ainsi que la pérennisation des relations et de la confiance des partenaires économiques et financiers.

## 3.4 PRINCIPALES EVOLUTIONS DES RELATIONS CCMG – VILLES MEMBRES

Les relations financières entre la CCMG et ses communes membres sont stables depuis 2022, le montant des attributions de compensation n'ayant pas évolué du fait d'un périmètre constant des compétences transférées. En effet, les évolutions du périmètre d'intervention de la CCMG auprès des communes membres se sont faits uniquement via des services communs, ce qui n'impacte pas les attributions de compensation.

Les compétences transférées portent sur :

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Eclairage public
- Lutte contre les animaux
- SPANC
- Transport scolaire des maternelles

Aucune évolution notable n'est prévue pour l'exercice à venir concernant les compétences transférées. Le versement de la **dotation de compensation** devrait être maintenu à son niveau 2025 : 447K€

La CCMG porte, en collaboration avec ses communes membres, trois services communs :

- Direction Mutualisée des Ressources Humaines : Gestion des ressources humaines (payes, carrières, formation, prévention) pour les communes de Grand-Bourg et de Saint-Louis ainsi que de la CCMG.
- Direction des Systèmes d'Information : Gestion des systèmes informatiques pour les trois communes du territoire et de la CCMG.
- Direction Mutualisée des Finances et de la Commande Publique : Gestion des finances et des marchés publics pour la Commune de Grand-Bourg et de la CCMG. Création en 2026.

En 2026, la communauté des communes poursuivra ses partenariats avec les communes membres, (cofinancement de projets, appui opérationnel ponctuel, mutualisation de moyens...).

## 4. PROJECTIONS DES BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DU PORT

La programmation prévisionnelle des dépenses et des recettes du BA Port porte un **résultat global estimé positif +725.9K€**

Les recettes de fonctionnement du Port sont essentiellement tirées de l'occupation de son domaine.

<i>(en K€)</i>	Fonctionnement	Investissement
-DEPENSES	2 863,3	
<i>Dont dépenses d'ordre</i>	2 463,6	1 747,6
+RECETTES		2 463,6
<i>Dont recettes d'ordre</i>	1 041,4	2 463,6
<b>+RESULTAT REPORTE (estim. CA 25)</b>	<b>1 821,9</b>	<b>17,8</b>
+SOLDE DES RAR	0,0	-8,0
<b>=RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,0</b>	<b>725,9</b>

Les principales opérations portées par le budget annexe de la gestion du port pour l'exercice 2026 sont :

1 650 000,00	TRAVAUX AMENAGEMENT PARKING DU PORT
	EQUIPEMENT ET ETUDE VIDEO SURVEILLANCE
	WIFI
	DISPOSITIF PIGEON
	SYSTEME DE SONORISATION
	SANITAIRE 5
57 000,00	ACHAT FONTAINES
30 000,00	EDF/KKO
30 000,00	TRAVAUX DIVERS
21 000,00	ENTRETIEN ET MAINTENANCE
10 000,00	GARDIENNAGE TDB

## BUDGET ANNEXE ADUCTION EN EAU POTABLE

La programmation prévisionnelle des dépenses et des recettes du BA AEP porte un **résultat global estimé positif +92.2K€**

	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	1 018 172,32	3 182 004,00
RECETTES	327 318,50	1 385 858,22
<b>RESULTAT REPORTE (estim. CA 25)</b>	690 853,82	913 564,56
SOLDE DES RAR		974 802,60
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	0,00	<b>92 221,38</b>

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont estimées à 786K€ pour l'exercice 2026.

Les principales opérations portées par le budget annexe de l'adduction en eau potable pour l'exercice 2026 sont :

OP330 - Extension réseaux AEP - accès à l'eau potable	1 511 755,00
OP333 - Amélioration performances réseau AEP	1 262 506,00
OP332 - Actualisation SDAEP	328 243,00
OP327 - Amélioration des modalités de stockage	64 000,00

Les perspectives 2026 portent sur :

- Poursuite des travaux d'extension des réseaux pour donner accès à l'eau potable /
- Travaux pour l'amélioration des performances (objectif : amélioration du rendement du système en travaillant sur la réduction des fuites, une meilleure gestion des pressions et une sécurisation de la distribution) /
- Etude pour la mise en œuvre du projet de territoire de la gestion de l'Eau (objectif : travailler avec tous les acteurs et usagers de l'eau pour un meilleur partage et ainsi préserver la ressource fragile de Marie-Galante)

## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Une part du résultat de fonctionnement 2025 (+158K€) sera affectée à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (-148K€).

La programmation prévisionnelle des dépenses et des recettes du BA ASSAINISSEMENT porte un **résultat global estimé positif +750.78K€**

(en K€)	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	63,26	2 665,13
RECETTES	53,32	1 007,63
<b>RESULTAT REPORTE</b>	9,94	-148,42
SOLDE DES RAR	0,00	2 556,70
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>0,00</b>	<b>750,78</b>

Les dépenses d'ordre de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 8K€.

Les principales opérations portées par le budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026 sont :

OP622 - STEP Folle Anse : réhabilitation GC et pré-traitement	536 532,00
OP620 - Amélioration perfs réseau EU	521 532,00
OP606 - Schéma Directeur	448 902,50
OP617 - STEP Folle Anse	536 532,00
OP616 - Améliorer le traitement des eaux usées	521 532,00
OP604 - STEP Capesterre	57 000,00

Les perspectives 2026 portent sur :

- Travaux d'extension du réseau dans les centres bourgs (objectif : raccorder l'ensemble des usagers dans les centres-bourgs)
- Poursuite des travaux préconisés par le schéma directeur d'assainissement (objectif : améliorer les performances du système)
- Etude pour la réutilisation des eaux usées traitées (objectif : réduire notre consommation d'eau potable en réutilisant les eaux usées traitées)